

## **COMPTE RENDU RÉUNION CONSEIL DU LUNDI 6 FÉVRIER 2023**

*Excusée* : Virginie PETIT (pouvoir à Isabelle BIDET)

*Secrétaire de séance* : Dimitri TOUZAIN

Le compte rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Demande d'accord de subvention de principe pour travaux de voirie au Département :**

Il est envisagé des travaux de réfection de voirie au chemin de la Ferme, à la Bussière et au Risbenay du haut. Trois entreprises ont été contactées pour des devis :

EIFFAGE	153 186 € HT
EUROVIA	80 085 € HT
COLAS	61 310 € HT + nettoyage de fossés 8 575 € HT

Les montants sont très différents mais les travaux proposés ne sont pas les mêmes soit réalisation d'un enduit bicouche, soit mise en œuvre d'enrobé à chaud. Eiffage et Eurovia prévoient des frais d'installation de chantier, pas la Colas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retravailler les devis avec les entreprises. En fonction des nouveaux résultats, il sera peut-être établi un ordre de priorité des travaux : chemin de la Ferme, Risbenay du haut et la Bussière. Il sera envisagé également d'étaler les travaux sur deux ans. Cependant, une demande de subvention d'accord de principe sera déposée au Département avec le devis le plus élevé.

### **Demande de subvention DETR pour multi-services :**

Madame le Maire informe le conseil que la commission chargée du multi-services a retravaillé le plan des travaux. En effet, l'architecte a établi une estimation qui dépasse largement l'enveloppe de départ notamment en raison d'une étude de sol qui obligerait à effectuer un renforcement de la structure. La commission a donc proposé de ne plus aménager le haut, d'effectuer la réfection de la toiture en fermette, la reconstruction du mur de façade et de côté avec des ouvertures standards. Le nouveau plan est présenté au conseil. Il faut maintenant attendre la nouvelle estimation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour ne pas retarder le projet, de déposer un dossier de subvention au titre de la DETR avec le montant de la dernière estimation de l'architecte.

### **Demande fonds de concours communauté de communes :**

Le devis de l'entreprise Vincent BEAUDONNET pour les travaux de restauration du monument aux morts s'élève à 5 819,50 € avec option pour la repeinte des barrières de 1 480 €. Un décapage du monument et des dalles sera effectué puis lettres et motifs repeints et redorure des lettres sur les plaques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire effectuer les travaux de réfection du monument aux morts sans prendre l'option et de solliciter le fonds de concours de la communauté de communes Commeny Nérès Montmarault.

Madame le Maire rappelle la discussion pour le changement du lave vaisselle de la cantine et l'achat d'un grappin pour le tracteur et propose de solliciter la subvention solidarité départementale.

Après en avoir délibéré, le conseil émet un avis favorable.

### **Conventions APAVE suite nouvelle organisation juridique de la société :**

Madame le Maire rappelle la signature de conventions avec la société APAVE pour différentes missions pour le multi-services. Elle explique que de par la loi, cette société est obligée de séparer juridiquement ses activités notamment celle du secteur de la construction. Des avenants ont donc été établis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces avenants et mandate Madame le Maire pour les signer.

### **Convention de partenariat pour gestion du réseau de sentiers de randonnée avec la communauté de communes :**

Le projet de convention de partenariat de gestion du réseau de sentiers de randonnée pédestre inscrits au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires a été transmis à chaque conseiller avant la réunion.

La commune devant s'engager à faire remonter toutes les anomalies du sentier, Valérie Gorisse propose de faire une communication pour associer les randonneurs afin de signaler les problèmes rencontrés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la convention de partenariat et mandate Madame le Maire pour la signer.

### **Nouvelle convention de mise à disposition de broyeurs à végétaux par SICTOM Sud Allier :**

Chaque conseiller a été destinataire du projet de la nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal estime qu'il n'est pas évident de mettre en place ces actions de broyage de végétaux notamment en terme de responsabilité. Cependant, le conseil décide d'approuver la convention et d'autoriser Madame le Maire pour la signer afin de pouvoir bénéficier du broyeur en cas de besoin.

### **Délibération prenant acte du rapport social unique 2021 :**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le secrétariat a effectué le bilan social pour l'année 2021, transmis en suite au centre de gestion de l'Allier. Celui-ci a ensuite établi le rapport social unique pour les collectivités et établissements public de moins de 50 agents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport social unique 2021 et décide que la publication se fera en mairie.

### **Questions diverses :**

- Maxime Valéry demande des explications concernant un courrier qui a été transmis aux personnes de plus de 70 ans de la commune et dont on lui a fait part. Madame le Maire explique qu'elle a été contactée par le centre communal d'actions sociales de Montmarault qui a un projet d'habitat inclusif et qui souhaitait faire une enquête auprès des personnes de plus de 70 ans dans les communes au alentour de Montmarault.

- Présentation du bulletin 2022 est faite, le dernier bon à tirer ayant été approuvé, celui-ci devrait être imprimé rapidement. Comme l'avait proposé la commission communication, un jeu pour gagner un ballon a été intégré.

- Les agents de l'ADEM étant actuellement présents pour la réfection de l'entrée et de la montée d'escalier de la mairie, Madame le Maire propose que les peintures de la salle de réunion soient refaites. Le devis s'élèverait à 549 € plus environ 150 € de fournitures. Les conseillers donnent leur accord.
- Information est donnée concernant la fabrication d'une poubelle en bois, par l'employé communal, pour mettre au city stade.
- Des problèmes d'eau stagnante et d'écoulement ont été constatés le long du numéro 3 à Doulaivre. L'entreprise MOATP a effectué un devis pour la pose de caniveau pour un montant de 1 980 € HT. D'autres entreprises seront contactées pour estimation.
- La date du samedi 22 avril est retenue pour organiser l'inauguration du city stade et de l'aire de jeux. L'horaire sera 11H30.
- La distribution du bulletin sera effectuée dans les boîtes aux lettres à partir du 18 février. Cependant, chaque conseiller sera prévenu de la livraison et pourra procéder à la distribution dès qu'il le pourra.